

## **Rapport du Président**

Commission permanente

lundi 13 mars 2023

**N° CP-2023-2-6-2**

**N° applicatif 5525**

### **6<sup>ème</sup> Commission**

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

### **Service instructeur**

Service affaires européennes

## **CONTRAT TRIENNAL 2021 - 2023 STRASBOURG CAPITALE EUROPEENNE. 3ÈME SÉRIE D'ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace est fortement engagée dans la défense de l'ambition que porte Strasbourg en tant que capitale européenne et des droits de l'Homme, dans le rayonnement de l'Alsace en Europe et dans la promotion des valeurs européennes et humanistes en Alsace.

Dans le cadre du 14<sup>ème</sup> Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2021-2023, les signataires (Préfecture, Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace, Eurométropole et Ville de Strasbourg) ont souhaité créer trois fonds de soutien et un dispositif ad hoc fonctionnant sur un système d'appels à projets, aux côtés du soutien à un ensemble de projets structurants visant à améliorer l'accessibilité multimodale de Strasbourg et à renforcer l'attractivité européenne et internationale de la capitale alsacienne.

Ce rapport propose d'attribuer des subventions de fonctionnement aux projets retenus notamment dans le cadre du système d'appels à projets pour un montant total de 657 877 €.

Le Contrat triennal est un engagement renouvelé depuis plus de quarante ans entre l'Etat, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville et Eurométropole de Strasbourg pour assurer le financement d'opérations destinées à conforter et amplifier les fonctions de capitale européenne assumées par Strasbourg.

Signée le 9 mai 2021 en présence du Président de la République, de la Présidente de la Commission européenne et du Président du Parlement européen, les signataires du 14<sup>ème</sup> Contrat triennal ont souhaité lui donner un caractère résolument stratégique, en le structurant autour de deux axes majeurs :

- la poursuite de l'amélioration de l'accessibilité multimodale de Strasbourg et le renforcement de son attractivité européenne et internationale afin de densifier la présence d'institutions et de partenaires européens ;
- le soutien à des projets culturels, de recherche et innovation ou relatifs à la promotion des droits de l'Homme, susceptibles de concourir au rayonnement européen de Strasbourg et à l'appropriation par les habitants de sa dimension européenne.

Ainsi, trois fonds de soutien et un dispositif ad-hoc fonctionnant sur un système d'appels à projets ont été créés dans les domaines de la recherche et de l'innovation, de la culture et de la démocratie afin de susciter de nouvelles initiatives de nature à renforcer le rayonnement européen de Strasbourg. Aussi, est inscrit dans le Contrat le soutien à un ensemble de projets structurants visant à améliorer l'accessibilité multimodale de Strasbourg et à renforcer l'attractivité européenne et internationale de la capitale alsacienne.

Ce rapport propose d'attribuer une 3<sup>ème</sup> série de subventions de fonctionnement aux projets retenus dans le cadre des appels à projets susmentionnés. Les projets soumis au vote sont présentés en suivant l'ordre des articles du Contrat triennal.

### **Article 2.1 : Fonds Recherche et innovation**

Ce fonds a vocation à encourager et valoriser la dimension européenne des projets de recherche fondamentale et appliquée ayant une capacité à être valorisés vers le monde économique et la société afin de mesurer l'impact et la contribution directe au rayonnement européen du territoire.

1 projet déposé au titre du fonds Recherche et Innovation a reçu un avis favorable de la Collectivité européenne d'Alsace lors du Comité de pilotage (COPIL) du 24 janvier 2023. Les détails de celui-ci et de la subvention proposée (406 000 €) se trouvent dans l'annexe au rapport.

### **Article 2.3 : Fonds Culture**

Ce fonds a vocation à encourager et valoriser la dimension européenne des projets portés par des structures de création, des structures patrimoniales ainsi que par des artistes.

11 projets déposés au titre du fonds Culture ont reçu un avis favorable de la Collectivité européenne d'Alsace lors du Comité de pilotage (COPIL) du 24 janvier 2023. Les détails de ceux-ci et des subventions proposées (133 000 €) se trouvent dans l'annexe au rapport.

### **Article 2.4: Fonds démocratie**

Ce fonds a pour vocation de soutenir et de développer des projets dans le domaine de la démocratie et de la promotion des droits de l'Homme contribuant au rayonnement de Strasbourg et de son rôle de capitale européenne, de la démocratie et des droits de l'Homme.

4 projets déposés au titre du fonds Démocratie ont reçu un avis favorable de la Collectivité européenne d'Alsace lors du Comité de pilotage (COPIL) du 24 janvier 2023. Les détails de ceux-ci et des subventions proposées (104 717 €) se trouvent dans l'annexe au rapport.

## **Article 2.12 : Le dispositif Agora**

Le dispositif « Agora Strasbourg capitale européenne » consiste en la mise en place par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg d'une instance de concertation destinée à associer la population à la dimension européenne de Strasbourg. Certaines des actions issues des travaux de l'Agora peuvent être financées dans le cadre du Contrat triennal.

2 projets déposés au titre du dispositif Agora ont reçu un avis favorable de la Collectivité européenne d'Alsace lors du Comité de pilotage (COFIL) du 24 janvier 2023. Les détails de ceux-ci et des subventions proposées (14 160 €) se trouvent dans l'annexe au rapport.

<b>FONDS MOBILISÉS</b>	<b>ENVELOPPE CeA</b>	<b>MONTANTS 3<sup>ème</sup> Série</b>	<b>SOLDE DES FONDS DE SOUTIEN APRES VOTE</b>
Fonds Culture	1 M€	133 000 €	479 601 €
Fonds Démocratie	5 M€	104 717 €	3 801 430 €
Fonds Recherche et Innovation	1 M€	406 000 €	594 000 €
Dispositif Agora	300 000 €	14 160 €	226 061 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 300 000 M€</b>	<b>657 877 €</b>	<b>5 102 092 €</b>

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer, au titre des fonds de soutien Recherche et innovation, Culture, Démocratie et du dispositif Agora conformément aux articles 2.1, 2.3, 2.4 et 2.12 du Contrat triennal Strasbourg Capitale européenne 2021-2023, des subventions de fonctionnement pour un montant total maximum de 657 877 € aux bénéficiaires figurant dans l'annexe financière jointe au présent rapport ;

- d'approuver les conventions de subventionnement correspondantes, jointes en annexe du présent rapport, à conclure avec les bénéficiaires listés en annexe financière, et de m'autoriser à les signer, ainsi que tout document y afférent ;

- de préciser que les modalités de versement des subventions sont détaillées dans les conventions annexées au présent rapport ; pour les organismes non conventionnés, le versement des subventions interviendra en une seule fois à l'exception des subventions correspondant à la fondation Collège d'Europe et aux associations Comité français de l'union paneuropéenne et Réseau environnement santé (un acompte de 75% du montant financé sera versé à l'issue du vote de la délibération ; le solde de 25% sera versé à la fin du projet, au vu de la production d'un décompte des montants acquittés établi par les porteurs des différents projets subventionnés) ;

- de déroger au Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité européenne d'Alsace pour les subventions de fonctionnement affectées à un projet déterminé qui font l'objet d'un versement unique à la signature de la convention, les justificatifs de dépenses étant fournis ultérieurement.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P260</i>	<i>O006</i>	<i>P260E01</i>	<i>T01</i>	<i>(1233) 65-657348-311</i>	<i>50 000 €</i>
<i>P260</i>	<i>O006</i>	<i>P260E01</i>	<i>T01</i>	<i>(3091) 65-65748-311</i>	<i>82 000 €</i>
<i>P260</i>	<i>O006</i>	<i>P260E01</i>	<i>T01</i>	<i>(4414) 65-65732-311</i>	<i>1 000 €</i>
<i>P048</i>	<i>O001</i>	<i>P048E18</i>	<i>T02</i>	<i>(3723) 65-65748-043</i>	<i>104 717 €</i>
<i>P048</i>	<i>O014</i>	<i>P048E05</i>	<i>T02</i>	<i>(2209) 65-65748-048</i>	<i>14 160 €</i>
<i>P048</i>	<i>O001</i>	<i>P048E18</i>	<i>T02</i>	<i>(904) 65-657382-048</i>	<i>406 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>657 877 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY